

Arrondissement de la Rochelle

Commune de
ST SAUVEUR D'AUNIS
17540EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

Du 31 août 2021

ARRÊTÉ MUNICIPAL INSTAURANT UN PANNEAU « STOP » A
L'INTERSECTION DES RUES DU STADE ET DU MOULIN CORNEAU

Le Maire de Saint Sauveur d'Aunis,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la route ;

Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules dans la rue du Stade;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pour circuler sur cette rue ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Il sera installé un panneau «STOP» sur la rue du Stade à l'intersection de la rue du Moulin Corneau. Les automobilistes circulant sur cette voie marqueront en conséquence le STOP.

Article 2 : Les services techniques de la ville sont chargés de la mise en place du panneau de signalisation correspondant.

Article 3 : La gendarmerie et M le Maire de St Sauveur d'Aunis sont chargés chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Fait à St Sauveur d'Aunis, le 31 août 2021

Le Maire,
Alain Fontanaud